



## ATTESTATION DE SCOLARITÉ ANNÉE 2024-25

Je soussignée, Cécile Cholet, responsable administrative des formations de l'Académie Fratellini, atteste que **Anthony SALGUIERO, né le 07/08/2001** est inscrit en troisième année de formation au Diplôme National Supérieur Professionnel d'Artiste de Cirque, au Centre de Formation en Apprentissage des Arts du cirque de l'Académie Fratellini, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025.

### Il bénéficie à ce titre du statut d'étudiant.

Il bénéficie, en qualité d'apprenti, d'une rémunération variant en fonction de l'année d'exécution du contrat conformément à la grille de salaire ci-dessous

1 <sup>ère</sup> année	moins de 18 ans	27% du SMIC
	de 18 à 21 ans	43% du SMIC
	21 ans et plus	53% du SMIC
	26 ans et plus	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	moins de 18 ans	39% du SMIC
	de 18 à 21 ans	51% du SMIC
	21 ans et plus	61% du SMIC
	26 ans et plus	100% du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	moins de 18 ans	55% du SMIC
	de 18 à 21 ans	67% du SMIC
	21 ans et plus	78% du SMIC
	26 ans et plus	100% du SMIC

Pour faire et valoir ce que de droit.  
Fait à La Plaine Saint-Denis, le 18/07/2024

Cécile Cholet  


Académie Fratellini  
Rue des Cheminots - Quartier Landy-France  
93210 Saint-Denis La Plaine  
Tél. : 01 49 46 00 00 / Fax : 01 49 46 07 77  
SIRET : 302 492 343 00033